



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU JEUDI 25 MAI 2023

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents 14
- Ayant pris part : 17

L'an deux mille vingt-trois et jeudi 25 mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

16/05/2023

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

16/05/2023

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Mélanie ROUX.

Absentes non excusées : Mme Gaëlle POUSTOMIS et Mme Vanessa LAGARDE.

Mme Marie-Line CLUZEL a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération 2023-32 : - Mise à disposition salles communales sauf salle polyvalente-

Par délibération 2018-37, le Conseil Municipal a voté un tarif pour la mise à disposition des salles communales, hors salle polyvalente, pour les réservations à but commercial. Cette délibération n'a plus été appliquée depuis plusieurs années. La Commune a reçu une nouvelle demande de réservation en ce sens.

Monsieur le Maire propose de modifier ce tarif comme suit :

- 20,00 € par location en été (du 01-04 au 31/10) ;
- 40,00 € par location en hiver (du 1/11 au 31/03).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de mettre à disposition les salles communales, hors salle polyvalente pour les réservations à but commercial ;
- FIXE le montant à 20,00 € à chaque utilisation en été (du 01-04 au 31/10) pour les commerçants mentionnés ci-dessus ;
- FIXE le montant à 40,00 € à chaque utilisation en hiver (du 1/11 au 31/03) pour les commerçants mentionnés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

La secrétaire
Marie-Line CLUZEL

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.